



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER), Hubert COLLAVET, Nathalie BARON

Absents : Elise BRALET (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 15

DEL2022_091 : GAM - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole

L'élaboration annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau est obligatoire pour l'organisme en charge de ces compétences, c'est à dire par la Régie « Eau Potable » de Grenoble-Alpes Métropole.

L'exercice comptable de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 constitue la référence pour toutes les données présentées dans ces rapports.

Vu le passage en Commission Services publics de proximité du 24 juin 2022 ;

Vu l'examen en Conseil d'Exploitation des Régies Eau potable et Assainissement du 28 juin 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 juin 2022 ;

Vu l'adoption par le Conseil Métropolitain du 8 juillet 2022 dudit rapport ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal **prend acte** du rapport du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole.

Florent CHOLAT
Maire

Hervé ALOTTO
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 21 DEC. 2022
Publié le : 21 DEC. 2022